



Rochefort-en-Terre Tourisme  
Pays de Questembert

BRETAGNE<sup>®</sup>

Guide « Pêche » au Pays  
de Questembert





Mise à jour : janvier 2019

*Riches en salmonidés, en majorité des truites sauvages, les rivières et ruisseaux qui sillonnent notre territoire, le Tohon, le Kervily, l'Arz et le Trévelo, raviront les amoureux de la pêche.*

Communes du Pays de Questembert (Questembert Communauté) : Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé.

Cours d'eau 1ère catégorie : Tohon (St Eloi), Kervily, Arz, Trévelo (sauf sur la partie basse)

Espèces : truites, brochets, perches, poissons blancs et carpes.

Etangs communaux : Etang de Célac à Questembert, Etang de Larré, Étang de La Vraie Croix

Etang de 2ème catégorie : Étang du Moulin Neuf à Malansac/Rochefort-en-Terre (14 ha).

Ouverture générale 2019 : cours d'eau 1<sup>ère</sup> catégorie et truites (du 9/03/19 à 8h au 15/09/19 inclus), cours d'eau 2<sup>ème</sup> catégorie : voir réglementation générale et particulière

<http://bit.ly/peche2019>

## Associations de pêche du territoire

### AAPPMA QUESTEMBERT "LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE"

M. RIGOT Jean-Pierre (Président) - Tél 02 90 79 03 08 - 06 08 28 54 80 - [jprigot@yahoo.fr](mailto:jprigot@yahoo.fr)  
[latruitequestembergeoise56@yahoo.fr](mailto:latruitequestembergeoise56@yahoo.fr)  
<http://latruitequestembergeoise.jimdo.com>

### AAPPMA PEILLAC "LA GAULE DE LANVAUX"

M. MOUCHY Robert (Président) Mairie 56220 PEILLAC tél : 02 99 91 28 06  
[robert.mouchy@wanadoo.fr](mailto:robert.mouchy@wanadoo.fr)

### AAPPMA SAINT-MARTIN "PECHES-LOISIRS DE L'OUST"

M. TOUCHAIS Pascal (Président) Mairie 56200 SAINT MARTIN SUR OUST tél : 02 99 93 72 19  
[aappma.peches-loisirsdeloust@orange.fr](mailto:aappma.peches-loisirsdeloust@orange.fr)

La Fédération Départementale de Pêche : 02 97 44 54 55 [www.federationpeche.fr/56](http://www.federationpeche.fr/56)

Les parcours de pêche en Morbihan : [www.parcours-de-peche-morbihan.fr](http://www.parcours-de-peche-morbihan.fr)

## Distributeurs cartes de pêche

Bar-tabac le Bol d'Or	5 r Guillaume de Berric	Berric	02 97 67 06 74
Bar-tabac La Cigale	24 rue Fontaine St Pierre	Caden	02 97 67 85 42
Bar Chez Lulu	2 Pont Golhen	Larré	02 97 43 70 06
Bar-tabac-presse Pierlaë	7 place de l'Eglise	La Vraie-Croix	02 97 67 93 27
Bar-tabac le Molacois	11 place de l'église	Molac	02 97 45 76 16
CAM Point Vert le Jardin	1 rue des pavots ZA de Kervault	Questembert	02 97 26 62 85
Jardinerie Baobab	ZC de Lenruit	Questembert	02 97 26 55 90
Office de Tourisme	13 rue des Halles	Questembert	02 97 26 56 00
Office de Tourisme	3 place des Halles	Rochefort-en-Terre	02 97 43 33 57

## Tarifs cartes de pêche dans le Morbihan en 2019

### Cartes et réciprocités

D'après l'article L436-1 du Code de l'Environnement : Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins. En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1er janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

Le Morbihan adhère à la réciprocité EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest) qui, par accord avec le CHI (Club Halieutique Interdépartemental) et l'URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est), permet de pêcher dans 91 départements.

Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

### Cartes annuelles adultes

#### - La carte interfédérale EHGO

Il s'agit d'une carte "personne majeure" valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories de toutes les APPMA réciprocitaires de l'E.H.G.O., au C.H.I. et à l'U.R.N.E. **96 €. 1 ligne en 1<sup>ère</sup> cat., 4 lignes en 2<sup>ème</sup> cat.**

#### - La carte "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories uniquement sur le département du Morbihan. **76 €** possibilité d'y apposer la vignette EHGO à **30 €. 1 ligne en 1<sup>ère</sup> cat., 4 lignes en 2<sup>ème</sup> cat.**

#### - La carte « promotionnelle découverte femme »

Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **33 €. 1 ligne en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat.**

### Cartes "jeunes"

#### - La carte "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1er janvier 2019). Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **20 €. 1 ligne en 1<sup>ère</sup> cat., 4 lignes en 2<sup>ème</sup> cat.**

#### - La carte « découverte »

Cette carte est réservée aux mineurs de moins de 12 ans (au 1er janvier 2019). Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **6 €. 1 ligne en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat.**

### Cartes temporaires

#### - La carte "hebdomadaire"

Cette carte peut être délivrée entre le 1er janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **32 €** avec CPMA ; **19,70 €** si CPMA déjà acquise. **1 ligne en 1<sup>ère</sup> cat., 4 lignes en 2<sup>ème</sup> cat.**

#### - La carte "journalière"

Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée (Morbihan uniquement) : **11 €** avec CPMA ; **7,80 €** si CPMA déjà acquise. **1 ligne en 1<sup>ère</sup> cat., 4 lignes en 2<sup>ème</sup> cat.**

**ATTENTION : seules les cartes de membre "personne majeure", "personne mineure", "interfédérale", "promotionnelle femme" et "hebdomadaire" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs" (50 €) obligatoire pour pêcher le saumon et la truite de mer.**

## Quelques parcours

+ d'infos sur [www.parcours-de-peche-morbihan.fr](http://www.parcours-de-peche-morbihan.fr)

### AAPPMA « La truite questembergeoise »

#### ☞ [Le Tohon au Moulin de Kerdréan \(Noyal-Muzillac\)](#)

Poisson recherché : truite fario exclusivement sauvage.

Ouverture : du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre. La taille légale de la truite est de 20 cm.

Limite amont : moulin de Pomin. Limite aval : moulin de Kerdréan. Longueur : 2,5 km. Largueur moyenne : 3,5 m

Le Tohon est un très beau cours d'eau peuplé de truites fario exclusivement sauvages. De Questembert à Muzillac le cours d'eau présente des faciès riches et variés alternant entre zones rapides et lentes, le tout dans de magnifiques vallées naturelles.

Le parcours entre le moulin de Kerdréan et le moulin de Pomin est sauvage et sportif. Il abrite une bonne population de truites dont quelques gros sujets.

Un parcours intéressant au toc et au vairon en début de saison. A partir du mois de mai, la pêche à l'ultra-léger devient intéressante. Les adeptes de la pêche à la mouche pourront également tenter de pêcher sur certaines portions plus dégagés, munis d'une canne courte.

### AAPPMA « La gaule de Lanvaux »

#### ☞ [L'Arz autour du Pont d'Arz \(Pluherlin / St-Gravé / Malansac\)](#)

Poisson recherché : Truite fario et Arc-en-ciel, Brochet, Perche, Poisson Blanc.

1ère catégorie : Ouverture du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre.

Taille légale de capture: Truite fario -> 20cm. Longueur du Parcours: 5,5 km. Aménagement

disponible : Grand Parking au Pont d'Arz. Largeur moyenne : 9 m. Profondeur moyenne : 1 m.

Parcours apprécié de nombreux pêcheurs, l'Arz au Pont d'Arz est un parcours mixte regroupant une grande diversité de poissons et d'habitats propices à la fois aux poissons emblématiques de 1<sup>ère</sup> catégorie et à ceux de 2<sup>ème</sup> catégorie. Il est possible sur certains secteurs de rencontrer des espèces de poissons blancs tels que le gardon, le rotengle, la brème ou encore la carpe. Qui dit poissons blancs dit carnassiers et cette rivière ne fait pas exception à la règle ! Vous y trouverez de nombreux carnassiers tels que le brochet et la perche.

Pour la truite en début de saison, nous vous conseillons de pratiquer la pêche au Toc ou au vairon manié quand les niveaux d'eau sont élevés. A partir du mois de mai, la pêche aux leurres y est très intéressante et quelques secteurs vous permettront de pêcher à la mouche.



Rochefort-en-Terre Tourisme  
Pays de Questembert

Nous vous accueillons...

Rochefort-en-Terre Tourisme

Tél 02 97 26 56 00

[info@rochefortenterre-tourisme.bzh](mailto:info@rochefortenterre-tourisme.bzh)

[www.rochefortenterre-tourisme.bzh](http://www.rochefortenterre-tourisme.bzh)



À Rochefort-en-Terre

3 Place des Halles



À Questembert

13 rue des Halles